



**Ville d'Isbergues**

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

E-mail : [contact@ville-isbergues.fr](mailto:contact@ville-isbergues.fr)

**DCM 24.02.18**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du  
5 avril 2024**

**Date de convocation :  
29 mars 2024**

**Objet :  
Remise de bons aux enfants scolarisés dans la ville  
à l'occasion des fêtes foraines de l'année 2024**

**Votes pour : 27  
Vote contre : 0  
Abstention : 0**

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq avril, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'ISBERGUES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

**Etaient présents** : M. David THELLIER - M. Eric HEUGUE - Mme Laurie LECRINIER - M. Laurent DANIEL - Mme Nathalie LEGRAND - Mme Sandrine ALLOUCHERIE - Mme Aude DERVILLERS - Mme Marie-France VERREMAN - Mme Marie-Paule CLAREBOUT - M. Benoît COUPET - Mme Véronique LUPART - M. Vincent GALLOIS - Mme Hélène BARRAS - Mme Caroline BERROD - M. Michaël DELHAYE - Mme Stéphanie DELMARE - Mme Micheline DAUTRICHE - M. Pascal GANTOIS - M. Thierry DISSAUX - M. Michel BINCTEUX - M. Didier RINGARD, formant la majorité des membres en exercice.

**Membres excusés ayant donné procuration** :

- M. Sébastien MILON a donné procuration à Mme Laurie LECRINIER ;
- M. Maxime THERY a donné procuration à Mme Stéphanie DELMARE ;
- Mme Noémie MATTON a donné procuration à M. David THELLIER ;
- Mme Nathalie DELZONGLE a donné procuration à M. Pascal GANTOIS ;
- Mme Frédérique SAUVAGE a donné procuration à M. Thierry DISSAUX ;
- Mme Séverine GODART a donné procuration à Mme Véronique LUPART.

**Membres absents** : M. Steve CAMPAGNE - Mme Céline COTTREZ.

Madame Laurie LECRINIER est nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire propose d'offrir à chaque enfant scolarisé dans les écoles primaires de la ville un « Bon pour un tour de manège ou utilisation dans un stand d'une valeur maximum de 3 € », à l'occasion des différentes ducasses de la ville, ce qui représente une dépense globale de 2 655 €.

Le conseil municipal, après délibération :

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager pour l'année 2024, la somme de 2 655 € afin de remettre à chaque enfant scolarisé dans les écoles primaires de la ville un « Bon pour un tour de manège ou utilisation dans un stand d'une valeur maximum de 3 € » à l'occasion des différentes ducasses de la ville ;
- INDIQUE que la somme nécessaire sera engagée au chapitre 011.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*

Délibération publiée le **18 AVR. 2024**, article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Certifiée exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-Préfecture  
et de la publication électronique  
le 18 AVR. 2024**

**Le Maire,**



**David THELLIER.**